



Date de mise en ligne : 1er octobre 2025

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR PRENDRE TOUTE DECISION CONCERNANT LA PREPARATION, LA
PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET ACCORDS-
CADRES AINSI QUE TOUTE DECISION CONCERNANT LEUR AVENANTS**

***« Avenant 01 au LOT 01 de l'accord-cadre de baux de travaux d'entretien des
bâtiments communaux de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges »***

2025 - D - 083

Madame Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 08 février 2025 ;

VU la décision n° 2021-D-21 du 29 mars 2021 portant attribution du LOT 01 de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux à la société FAYOLLE & FILS ;

CONSIDERANT les difficultés de recrutement sur les métiers d'achat public;

CONSIDERANT les travaux urgents à réaliser dans les écoles avant la rentrée 2025-2026;

CONSIDERANT que l'interruption du marché compromettrait le bon fonctionnement des prestations objet du présent contrat ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable de prolonger ce marché pour une durée limitée de six mois afin de permettre de lancer une nouvelle consultation ;

CONSIDERANT que cette prolongation ne bouleverse pas l'économie du contrat ;

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 16 juin 2025 de prolonger le marché ;

CONSIDERANT que la société FAYOLLE & FILS 30 rue de l'égalité 95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY a accepté et signé cet avenant ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PROLONGER le LOT 01 de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux pour une durée de 6 mois dans les mêmes conditions que le contrat initial ;

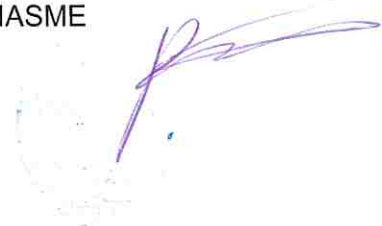
ARTICLE 2 : La société FAYOLLE & FILS 30 rue de l'égalité 95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY est tenue de poursuivre l'exécution des prestations jusqu'à l'échéance de cette prolongation, soit jusqu'au 29 septembre 2025 ;

ARTICLE 3 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : INDIQUE que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 27/06/25
Pour l'Etat le Maire et Par Délégué
Madame Le Maire, Mme Cordre Perine
Conseillère Départementale, Adjoint au Maire

Kristell NIASME





ACCORD-CADRE DE TRAVAUX
BAUX TRAVAUX ENTRETIEN LOT 01
PETITS ENTRETIENS DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS SUR LA
COMMUNE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Commune de Villeneuve-Saint-Georges
20 Place Pierre SEMARD
94190 Villeneuve-Sain-Georges

B - Identification du titulaire du marché.

ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE & FILS S.A.S.U.
30 rue de l'égalité
CS30009
95232 SOISY-SOUS_MONTMORENCY Cedex
RCS PONTOISE SIRET : 50163916500015

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNX DE LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES – LOT 01 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – COUVERTURE – ETANCHEITE – RAVALEMENT – ISOLATION EXTERIEURE – CARRELAGE – FAIENCE - CANALISATION

■ DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT : 30 MARS 2021

■ DATE DE PRISE D'EFFET DE L'AVENANT 1 DU CONTRAT : 30 MARS 2025

■ MONTANT DU MARCHÉ : sans montant minium ni maximum

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

La Ville a conclu avec l'entreprise de travaux FAYOLLE & FILS, le lot 01 de l'accord-cadre pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux ayant pour objet le terrassement, le gros œuvre, la couverture, l'étanchéité, le ravalement, l'isolation extérieure, le carrelage, la faïence et les canalisations.

Il est nécessaire de prolonger par voie d'avenant le lot 01 de l'accord-cadre pour une durée de 6 mois. Cet avenant permettra aux services de réévaluer les besoins en vue de relancer la consultation. De même, Il permet de maintenir sur la période susmentionnée, les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments.

Ainsi, la date de fin du présent accord-cadre est fixée au 29 SEPTEMBRE 2025.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

 Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ **NON**

☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public.

Le titulaire	 Entreprise de Travaux Fayolle & Fils SAS au capital de 8 000 000 € 30 rue de l'Egalité - CS 30009 95232 Soisy sous Montmorency Cedex Tél. : 01 34 28 40 40 - RCS Pontoise 501 639 165
Cyrille NARDOU Directeur du Bâtiment	

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

■ A Villeneuve-Saint-Georges le : 30.06.2025

 La personne publique :



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

23/09/2025 11h47

Agnès Vandevoorde

De: Nadine BOISTEAUX <nboisteaux@fayolle.eu>
Envoyé: mardi 23 septembre 2025 11:47
À: Agnès Vandevoorde
Cc: Komlan Zaglan; Manuel MERLINO; Maintenance et Grands Travaux; Pierre HELWIG; Raphaël Mllk; nadine gueguen; Jim Houaoussa; Cyrille NARDOU; José DA SILVA; Etudes Fayolle; Maxime Joret
Objet: TR: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Pièces jointes: 2021005 L01_AVENANT 01_signé.pdf

Bonjour Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre mail ci-après, ayant pour objet, la **notification de l'Avenant n° 1 au mar ché** cité en objet et vous en remercions.

 Cordialement

Nadine BOISTEAUX
Assistante de Direction

 Fayolle

30 Rue de l'Egalité - CS 30009
95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex
☎ : 01.34.28.40.49 - 📠 : 01.39.89.14.22 - ✉ : nboisteaux@fayolle.eu
www.fayolle.eu

De : Agnès Vandevoorde <avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr>
Envoyé : vendredi 11 juillet 2025 18:07
À : José DA SILVA <jdasilva@fayolle.eu>
Cc : Komlan Zaglan <kzaglan@villeneuve-saint-georges.fr>; Manuel MERLINO <mmerlino@villeneuve-saint-georges.fr>; Maintenance et Grands Travaux <mgt@villeneuve-saint-georges.fr>; Pierre HELWIG <phelwig@villeneuve-saint-georges.fr>; Raphaël Mllk <raphaelmllk@villeneuve-saint-georges.fr>; nadine gueguen <ngueguen@villeneuve-saint-georges.fr>; Jim Houaoussa <jhouaoussa@villeneuve-saint-georges.fr>
Objet : RE: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr. Pourquoi c'est important

Bonjour Monsieur DA SILVA,

J'ai le plaisir de vous transmettre l'avenant 01 à l'accord-cadre 2021005 signé par Mme Le Maire portant sur le lot 01: TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – COUVERTURE – ETANCHEITE – RAVALEMENT – ISOLATION EXTERIEURE – CARRELAGE – FAIENCE – CANALISATION prolongeant la durée du marché jusqu'au 29 septembre 2025.

Vous voudrez bien accuser de la bonne réception de cet envoi par retour de mail pour valoir notification

Avec mes remerciements,

Bien cordialement,



MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Agnès VANDEVOORDE
Directrice des Finances et de la Commande Publique
TEL : 01.71.34.60.22
MAIL : avandevoorde@villeneuve-saint-Georges.fr

De : Jim Houaoussa <jhouaoussa@villeneuve-saint-georges.fr>
Envoyé : lundi 30 juin 2025 12:07
À : Agnès Vandevoorde <avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr>
Cc : Komlan Zaglan <kzaglan@villeneuve-saint-georges.fr>; Manuel MERLINO <mmerlino@villeneuve-saint-georges.fr>; Maintenance et Grands Travaux <mgt@villeneuve-saint-georges.fr>; Pierre HELWIG <phelwig@villeneuve-saint-georges.fr>; Raphaël Mllk <raphaelmllk@villeneuve-saint-georges.fr>; nadine gueguen <ngueguen@villeneuve-saint-georges.fr>
Objet : TR: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bonjour Agnès,

J'ai reçu en PJ un avenant signé de FAYOLLES, est-ce que c'est bon avec ça ?

Cordialement,

De : Jim Houaoussa
Envoyé : vendredi 27 juin 2025 15:31
À : Agnès Vandevoorde <avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr>
Cc : Komlan Zaglan <kzaglan@villeneuve-saint-georges.fr>; Manuel MERLINO <mmerlino@villeneuve-saint-georges.fr>; Maintenance et Grands Travaux <mgt@villeneuve-saint-georges.fr>; Pierre HELWIG <phelwig@villeneuve-saint-georges.fr>
Objet : TR: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bonjour Agnès,

J'ai reçu cet élément de l'entreprise, est-ce que l'on peut dorénavant commencer les travaux ?

Cordialement,

De : José DA SILVA <jdasilva@fayolle.eu>
Envoyé : mercredi 25 juin 2025 18:22
À : Jim Houaoussa <jhouaoussa@villeneuve-saint-georges.fr>
Cc : José DA SILVA <jdasilva@fayolle.eu>
Objet : TR: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bonjour M. Houaoussa,

Veuillez trouver ci-joint copie de l'Avenant 1 signé.

Cordialement
José Da Silva
Chef de Groupe Travaux
Entreprise de travaux Fayolle & Fils
Portable +33 6 80 32 51 53

30, rue de l'Egalité
95230 Soisy sous Montmorency
Std. +33 1 34 28 40 40
Fax. +33 1 39 89 14 22
www.fayolle.eu



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message

De : Nadine BOISTEAUX <nboisteaux@fayolle.eu>

Envoyé : mercredi 25 juin 2025 16:32

À : avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr; Manuel MERLINO <mmerlino@villeneuve-saint-georges.fr>

Cc : Cyrille NARDOU <cnardou@fayolle.eu>; José DA SILVA <jdasilva@fayolle.eu>; Etudes Fayolle <etudes-fayolle@fayolle.eu>

Objet : RE: URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Bonsoir,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, **en retour, dûment signé par nos soins :**

★ **L'avenant n°1 à Accord-cadre de travaux.**

Vous en souhaitant bonne réception.


Cordialement

Nadine BOISTEAUX
Assistante de Direction



30 Rue de l'Egalité - CS 30009
95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex
☎ : 01.34.28.40.49 - 📠 : 01.39.89.14.22 - ✉ : nboisteaux@fayolle.eu



De : Agnès Vandevoorde <avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr>

Envoyé : vendredi 20 juin 2025 11:56

À : Etudes Fayolle <etudes-fayolle@fayolle.eu>

Cc : Manuel MERLINO <mmerlino@villeneuve-saint-georges.fr>

Objet : URGENT: AVENANT 1 ACCORD-CADRE A BC 2021005 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr. Pourquoi c'est important

Madame, Monsieur,

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges souhaite prolonger le lot 01 de l'accord-cadre pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux dont vous êtes titulaire, jusqu'au 29 septembre 2025.

A cet effet, vous trouverez en PJ le projet d'avenant, validé par notre commission d'appel d'offre le lundi 16 juin 2025.

Je vous serai grée d'en prendre connaissance et de me le retourner daté et signé par retour de mail.

Nous vous le retournerons une seconde fois, signé par Mme Le Maire, pour notification.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, je me tiens à votre disposition.

En vous remerciant d'avance pour votre prompt retour,



Agnès VANDEVOORDE
Directrice des finances et de la commande publique
TEL : 01.71.34.60.22
MAIL : avandevoorde@villeneuve-saint-georges.fr

